STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION RESTREINTE DU 19 JUIN 2023

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

DEMANDE D'EVOCATION

GONESSE

Match n°24685102 du 23/04/2023 U18 D2 A GONESSE RC 1/ MONTMAGNY FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GONESSE RC 1 (Evocation)

Demande d'évocation non recevable non fondée match homologué plus de 30 jours ; de plus le joueur n'était pas suspendu à la date 23/04/2023

REPRISE DU DOSSIER MENUCOURT AS

Match n°24671475 du 04/06/2023 CDM D2 MENUCOURT AS / MCA

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MENUCOURT AS (évocation).

Suite de la demande d'évocation confirmée le 16/06/2023 du club MENUCOURT AS au motif : acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée au règlement. (En infraction avec le statut de l'arbitrage depuis 3 saisons)

Demande d'évocation recevable. Fondée les joueurs K. Rowann licence 2546958180 et B. Cihan licence 2398057149 ont participé aux matches ci-dessous.

24671455 du 16/04/2023 CDM D2 MCA/ MAGNY EN VEXIN FC Match homologué
24671462 du 25/05/2023 CDM D2 VAUREAL FCM/ MCA
24671469 du 28/05/2023 CDM D2 MCA/ HERBLAY ES
24671475 du 04/06/2023 CDM D2 MENUCOURT AS/ MCA

Conformément à l'article 30 Ter du RS, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match.

VAUREAL FCM: 2 BUTS 3 POINTS
MCA: 0 BUT - 1 POINT

HERBLAY ES: 3 BUTS 3 POINTS
MCA : 0 BUT - 1 POINT

MENUCOURT AS : 6 BUTS 3 POINTS
MCA : 0 BUT - 1 POINT

La Commission transmet le dossier le dossier à la Commission CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPETITIONS

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°246994726 du 20/05/2023 U14 D3 B ST PRIX ES / ECOUEN BOUFFEMONT

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER FC (Evocation)

Demande d'évocation irrecevable le motif d'évocation ne concerne que les joueurs. Suspendus.

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

GONESSE RC

Match n°25770938 du 24/05/2023 COUPE CREDIT MUTUELLE SENIORS FEMININE GONESSE RC/ CERGY PONTOISE FC

Le match 25770938 du 24/05/2023 CVO CREDIT MUTUEL SENIORS F GONESSE RC / CERGY PONTOISE FC a été homologué pour effectuer la suite de la compétition.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 06 JUIN 2023

AVERTISSEMENT FMI 1ère 2ème et 3ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (Art 44.4)

U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 04 JUIN 2023

Sarcelles Aas 5	Eragny Fc 2	Sarcelles Aas 5 responsable

Eragny Fc 2 : RETRAIT AMENDE